

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE POUR EXPOSER EN 2025

A BORMES LES MIMOSAS.

Bormes les Mimosas dispose d'un lieu permettant l'accueil d'artistes voulant exposer leur création :

- Maison des artistes (1 Rue de la Rose, 83230 Bormes-les-Mimosas - 60m2) : En pendant du Musée Arts et Histoire et en haut de la rue Carnot, cette maisonnette typique du village accueille sur ses trois étages, des expositions d'art.

Pour exposer à Bormes, il faut envoyer son dossier selon la procédure décrite ci-dessous et être prêt à :

- Proposer une exposition gratuite
- Assurer l'accueil de l'exposition durant toute sa durée (généralement 2 ou 3 semaines)
- Ne céder les œuvres vendues qu'après la fin de l'exposition.

Adresser avant le **30 octobre 2024 dernier délai**, une version numérique et sur papier, une **même** lettre à **Monsieur le Maire François Arizzi** et **Madame l'adjointe à la Culture Catherine Casellato** à l'adresse :

Mairie de Bormes-les-Mimosas
Service Culturel
1 place Saint François
83230 BORMES LES MIMOSAS
culture@ville-bormes.fr

- Vos coordonnées : Nom, prénom, nom d'artiste, adresse, téléphone, email, site internet
- La discipline pratiquée : Peinture, gravure, sculpture, photographie etc.
- Votre parcours et votre démarche artistique en indiquant avec précision la ou les technique(s) utilisée(s), le tout sur un seul document.

Mairie de Bormes les Mimosas
1 Place Saint-François
83230 Bormes les Mimosas
Tél : 04 94 71 56 60 / email : culture@ville-bormes.fr

- Quelques photos de vos œuvres en bonne résolution (format A4 maximum)
- Des articles de presse ou tout autre élément jugé utile à votre candidature (format A4 maximum)
- Indiquer le lieu d'exposition souhaité :
 - Maison des Artistes (d'avril à octobre)
- Les périodes envisagées (saison, mois).
- Une enveloppe pour le retour du dossier en cas de non sélection. Celle-ci devra être suffisamment affranchie à l'adresse de l'artiste.

Chaque candidature reçue est étudiée par la Commission Culture qui se réunit chaque année durant l'automne et sélectionne les artistes pour l'année suivante.
Nous ne manquerons pas de vous communiquer la décision rendue.